

ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 18 NOVEMBRE 2013

Une assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est tenue le 18 novembre 2013, au point de service de L'Île-Bizard, 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard.

Sont présents à cette assemblée, messieurs Marcel Boileau, Glenn Ikin, Jean-Guy Charbonneau, Guy Perron, Jacques Legault et Eric Wessely, membres du comité.

Sont également présents madame Sophie Cournoyer, agent technique en urbanisme, messieurs André Brideau, directeur travaux publics, ingénierie et aménagement urbain, Stéphane Bernaquez, chef de division aménagement urbain et sécurité publique et Pierre Proulx, inspecteur en bâtiment et secrétaire du comité.

Monsieur Marcel Boileau présidera l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Glenn Ikin

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant au varia:
-6.1 «Question d'ordre règlementaire – Zonage agricole (secteur de L'Île-Bizard)»
et que l'item « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 21 OCTOBRE 2013

Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 2013

Il est proposé par Guy Perron,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 21 octobre 2013 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) DÉROGATION MINEURE (secteur de Sainte-Geneviève)

3.1 11, croissant Bellerive – Marge avant

Madame Cournoyer explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Guy Charbonneau,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accorder la demande de dérogation mineure 155-2013 pour le bâtiment au 11, croissant Bellerive, permettant une marge avant de 4,32 mètres, plutôt que de 4,60 mètres, tel que montré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Alexandre Cusson, portant le numéro de minute 25 179.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) P.I.I.A. (secteur de L'Île-Bizard)

4.1 744, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 744,

rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729037 :

- Toiture : BP – Noir deux tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 746, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 746, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729038 :

- Toiture : BP – Noir deux tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 748, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 748, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729041 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 750, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Glenn Ikin

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 750, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729042 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.5 752, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 752, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729131 :

- Toiture : BP – Ardoise antique
- Brique : Arriscraft TVB – Mistral
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 754, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 754, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729132 :

- Toiture : BP – Ardoise antique
- Brique : Arriscraft TVB – Mistral
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.7 756, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 756, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729136 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Gris platine
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki

- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.8 758, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 758, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729137 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Gris platine
- Aluminium : Gentek – Kaki
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Kaki
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.9 757, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 757, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729071 :

- Toiture : BP – Noir deux tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.10 759, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 759, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729076 :

- Toiture : BP – Noir deux tons
- Brique : Arriscraft TVB – Bruine argentée
- Aluminium : Gentek – Argile
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Argile
- Rampe : Blanc
- Persienne : Noir

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.11 761, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 761, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729080 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.12 763, rue Pierre-Marc-Masson – Maison jumelée

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence jumelée au 763, rue Pierre-Marc-Masson, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729087 :

- Toiture : BP – Brun classique
- Brique : Arriscraft TVB – Beige Moka
- Aluminium : Gentek – Café
- Portes & fenêtres : Blanc
- Soffites & fascias : Gentek – Café
- Rampe : Blanc
- Persienne : Brun foncé

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.13 3007, rue Cherrier – Maison

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Eric Wessely,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

CONSIDÉRANT QUE :

- la porte-patio située en façade à l'étage, devra être remplacée par une porte de style « française » mais sans carrelage;
- la fausse fenêtre de briques devra être retirée de la 2^{ième} façade;
- les fenêtres devront toutes être de même configuration, avec ou sans imposte;
- le garde-corps du balcon en façade à l'étage, doit être plus stylisé et conforme aux normes.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'une résidence au 3007, rue Cherrier, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729323 :

- Toiture : BP Dakota – Noir cristal
- Brique : Rinox – Gris
- Pierre : Rinox – Gris
- Portes : Brun
- Fenêtres : Noir
- Soffites & fascias : Cèdre rustiqué – Brun
- Colonnes : Brun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.14 506, rue Cherrier – Garage détaché

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Guy Perron,
appuyé par Jacques Legault

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un garage détaché au 506, rue Cherrier, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729919 :

- Toiture : Noir
- Revêtement ext. : Maibec – Gris océan
- Porte & fenêtres : Blanc

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.15 66, place Jean-Yves – Agrandissement

Monsieur Proulx explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Glenn Ikin,
appuyé par Jean-Guy Charbonneau

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour la construction d'un agrandissement au 66, place Jean-Yves, selon les plans et l'agencement présentés à la demande de permis 3000729887 :

- Toiture : BP Harmony – Gris victorien
- Pierre : Permacon – Nuancé beige Margaux
- Pierre : Permacon – Nuancé beige Amboise
- Revêtement ext. : Goodfellow – Rouge tempête
- Pierre : Rinox – Gris
- Porte & fenêtres : Brun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.16 442, rue Cherrier – Rénovations extérieures

Madame Cournoyer explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jacques Legault,
appuyé par Eric Wessely

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de P.I.I.A. pour les rénovations extérieures, plus précisément la réparation du revêtement extérieur en façade et le changement des allèges pour la résidence au 442, rue Cherrier, selon les plans présentés à la demande de permis 3000727176.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) P.I.I.A. (secteur de Sainte-Geneviève)

5.1 15 844, rue de la Caserne – Modification couleur de portes

Madame Cournoyer explique la demande et les membres du comité en discutent.

Il est proposé par Jean-Guy Charbonneau,
appuyé par Eric Wessely

QUE suite à sa recommandation du 18 avril 2011, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter les modifications apportées au P.I.I.A. pour les rénovations extérieures d'une résidence unifamiliale au 15 844, rue de la Caserne, soit la couleur des portes :

- Portes : Jaune

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) **VARIA**

6.1 **Question d'ordre réglementaire – Zonage agricole (secteur de L'Île-Bizard)**

Monsieur Marcel Boileau aimerait savoir s'il est possible d'avoir un duplex dans une zone agricole.

La question étant trop imprécise sur l'emplacement, nous ne pouvons répondre sur place. Lorsque nous aurons plus de détails, nous saurons en mesure d'étudier le dossier.

7) **PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée du comité consultatif d'urbanisme aura lieu le lundi, 16 décembre 2013.

8) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Jean-Guy Charbonneau,
appuyé par Jacques Legault

QUE l'assemblée soit levée et l'assemblée est levée à 20h15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Marcel Boileau
Président



Pierre Proulx
Secrétaire

